

22 MARS 2017

Délibération n°20

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
7 mars 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
21 mars 2017

Objet :
Accueil de Loisirs Sans
Hébergement (ALSH) de Saint
Laure- Riom Limagne et
Volcans : règlement intérieur

L'an deux mille dix-sept, le 14 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 7 mars 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, 1^{er} vice-Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jackie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAUT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Marie-Christine BAILLY, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

M Frédéric BONNICHON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
M François CHEVILLE, *a donné pouvoir* à M Stéphane FRIAUD
Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir* à Mme José DUBREUIL
Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à Jean-Pierre HEBRARD
Mme Marie CACERES
M Lionel CHAUVIN
Mme Catherine MICHON

Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de Saint-Laure, suppléée par Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :
Mme Anne-Karine QUEMENER

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Saint Laure- Riom Limagne et Volcans : règlement intérieur

Le conseil communautaire de Limagne d'Ennezat a décidé par délibération du 10 mai 2016, de modifier ses statuts afin de préciser sa compétence Enfance-Jeunesse. Ainsi, la communauté de communes était-elle compétente au 31 décembre 2016 pour « l'Accueil de loisirs sans hébergement de Saint Laure et activités en temps périscolaire du mercredi après-midi ».

Jusqu'à la fin 2016, c'est la Communauté de Communes qui avait en charge la gestion de l'accueil périscolaire de Chappes.

Suite à la modification des statuts, la commune de Chappes est redevenue compétente en matière «d'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire de Chappes» et gère ce service en régie depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le règlement intérieur en vigueur jusqu'à ce jour, comprenait une partie sur l'ALSH périscolaire de Chappes puisque la communauté de communes Limagne d'Ennezat était juridiquement compétente. Le règlement intérieur doit donc être modifié en conséquence.

Le conseil communautaire sur proposition du Président de séance et à l'unanimité :

- **approuve le Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Saint-Laure Riom Limagne et Volcans,**
- **autorise le président ou son représentant à le signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



***Pour extrait conforme.
A Riom, le 15 mars 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON